

Camping municipal Verdon Carajuan** Saison 2026

Les informations recueillies sur ce contrat sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de Rougon pour la gestion du contrat de réservation et de location du Camping municipal Verdon Carajuan, la commune de Rougon conserve aussi les données en version papier.

La base légale de ce traitement est le contrat. Une partie des données collectées sont transmises uniquement au trésor public pour la gestion du règlement de la réservation et de la location. Nous conservons vos données uniquement le temps nécessaire pour les finalités poursuivies, conformément aux prescriptions légales et aux règles archivistiques des collectivités territoriales. Les usagers ont droit d'information, d'accès, de rectification, de limitation et de portabilité sur toutes leurs données personnelles. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la camping communal de Rougon par voie postale : Camping municipal Verdon Carajuan - 1355 Carajuan - RD952 - 04120 Rougon, par téléphone au 04 86 62 00 26 ou à l'adresse mail : campingverdon.carajuan@gmail.com. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Vous pouvez également contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) : SICTIAM – dpo@sictiam.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Entre la Commune de Rougon représentée par M. le Maire, propriétaire du camping municipal** Verdon Carajuan, ci - après désigné « le bailleur »

et M. ,Mme, [REDACTED]

Prénom : [REDACTED]

ci-après désigné « le locataire »

ARTICLE 1 : Le bailleur propose au locataire qui y consent de lui louer un pack « Prêt à camper light » pour 2 personnes qui est actuellement installé au camping municipal Verdon Carajuan, 1355 Carajuan, 04120 ROUGON.

Le pack comprend :

- ◆ Une tente se composant de 2 couchages
- ◆ Couchage : - 2 matelas
- ◆ Cuisine : Table de camping 2-4 personne
- ◆ La location du « prêt à camper light » donne l'accès aux douches, aux sanitaires, au point d'eau et à l'électricité ainsi que l'emplacement pour un véhicule de type VP.

ARTICLE 2 : Un état des lieux sera établi en début et en fin de séjour entre le bailleur et le locataire. Le locataire sera tenu de répondre des dégradations qu'il aurait occasionnées et de rendre tout le matériel loué en bon état de propreté. Une caution de 150 € est demandée lors de l'état des lieux entrant.

Les équipements dégradés seront facturés au prix d'achat, par prélèvement sur la caution, si la caution n'est pas suffisante, le locataire s'engage à régler le montant de la somme complémentaire. La caution sera rendue une fois l'état des lieux de sortie signé par les 2 parties.

ARTICLE 3 : La location débute à partir de 15h le jour d'arrivée et se termine à 11h le jour du départ. En cas de départ après 11h, une nuit supplémentaire sera facturée.

ARTICLE 4 : Les animaux de compagnies (voir règlement intérieur) sont admis dans l'enceinte du camping mais interdits dans les tentes.

ARTICLE 5 : Le camping dispose d'un règlement intérieur affiché à l'accueil. En tant que client du camping, celui-ci vous est opposable.

Le locataire DÉCLARE : qu'il a toute capacité pour agir, que son état civil est bien celui indiqué ci-dessus, que son adresse est bien exacte, qu'il a pris connaissance des conditions générales et charges, du règlement intérieur et des tarifs.

Fait à le

[REDACTED]

[REDACTED]

signature précédée de la mention "lu et approuvé"

[REDACTED]

Camping municipal Verdon Carajuan**

Contrat de réservation du PACK « Prêt à Camper light » 2 personnes

La réservation est effective :

- ◆ qu'à la réception d'un acompte égale à 30% du montant total du séjour qui sera déduit du montant total de votre séjour à régler avant le départ.
- ◆ qu'après confirmation de notre part après étude de notre planning.

Aucune réduction ou remboursement ne seront appliqués en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.

L'acompte sera retenu si l'annulation éventuelle de votre séjour n'est pas annoncée par courrier recommandé avec accusé de réception au moins 30 jours avant la date de début de séjour indiquée sur le contrat de réservation. L'emplacement réservé est disponible à partir de 15h le jour de l'arrivée et doit être libéré au plus tard à 11h le jour du départ.

Au cas où vous deviez retarder votre arrivée, veuillez nous en aviser. Faute de quoi, l'emplacement restera libre jusqu'au lendemain 12h, et nous conserverons l'acompte.

Tarifs	Basse saison		Haute saison		Frais de	Montant
	Semaine (7 nuits)	Nuitée	Semaine * (7 nuits)	Nuitée suppl.		
PACK « Prêt à Camper Light » 2 personnes (électricité comprise)	175.00 €	25.00 €	245.00€	35.00 €	2.00 €	€

Je soussigné,

Nom Prénom Téléphone :

Demeurant a Email :

Souhaite réserver du au

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de réservation et les accepte.

Je joins un chèque de € - libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC

Je fais un virement d'un montant de €

Le à Signature :